

Les relations extérieures du Québec

Jean-Charles Bonenfant

Volume 2, numéro 1, 1971

Les relations économiques Québec-États-Unis

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700082ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700082ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bonenfant, J.-C. (1971). Les relations extérieures du Québec. *Études internationales*, 2(1), 136-141. <https://doi.org/10.7202/700082ar>

LES RELATIONS EXTÉRIEURES DU QUÉBEC

par Jean-Charles BONENFANT *

Pendant les trois derniers mois de 1970, les relations extérieures du Québec ont pris définitivement l'orientation qui s'était esquissée depuis le printemps et qu'elles semblent devoir conserver tant qu'il n'y aura pas de changements politiques importants à Québec, à Ottawa et même à Paris. Ces relations ne sont pas moins intenses qu'autrefois mais elles sont moins tape-à-l'œil, plus fonctionnelles et elles cherchent à se réaliser sans que se posent des problèmes à l'intérieur du fédéralisme canadien. Soulignons aussi, dès le début de cette chronique, que même si la crise québécoise de l'automne de 1970 n'était pas intimement liée aux relations extérieures du Québec, elle les a quand même marquées comme tous les autres événements, ne serait-ce qu'en soulignant le partage des compétences dans le fédéralisme canadien en relations internationales. Il en est de même de la mort du général de Gaulle qui a rappelé, dans le domaine qui nous intéresse, une époque peut-être révolue mais qui, au point de vue historique, conserve son intérêt parce que tous les dessous n'en sont pas connus et qu'elle sert encore aujourd'hui de terme de référence.

LA COMMISSION PERMANENTE DE COOPÉRATION FRANCE-QUÉBEC

Les relations extérieures du Québec ont continué d'avoir la France comme principal pôle d'attraction et elles se sont en bonne partie institutionnalisées à l'intérieur de la Commission permanente de coopération franco-québécoise. Celle-ci a tenu à Paris, du 30 novembre

au 4 décembre, sa dixième session. Quelques jours avant la réunion, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a annoncé que le Québec voulait mettre l'accent sur les programmes favorisant la création d'emplois et la promotion du français comme langue de travail. Un communiqué de l'Office d'information et de publicité du 26 novembre a rappelé que les programmes de coopération franco-québécoise avaient par le passé permis la création d'emplois en multipliant des rencontres entre industriels français et québécois. Au terme de ces échanges, plusieurs industries québécoises auraient ajouté des produits français à leur liste de production, ce qui leur a permis d'accroître leur main-d'œuvre et d'améliorer leur situation sur les marchés canadiens ou étrangers. C'est à cet aspect de la coopération comme facteur d'expansion économique que le gouvernement québécois, toujours d'après l'Office d'information, veut attacher plus d'attention. Quant à la promotion du français au Québec, c'est l'objectif principal des échanges de jeunes maîtres entre le Québec et la France. La coopération avec l'extérieur a également favorisé l'implantation du français comme langue de travail en offrant à des industriels et à des travailleurs des stages en France dans des industries de même secteur.

La délégation québécoise que dirigeait M. Yves Michaud, commissaire général à la Coopération avec l'extérieur, comprenait les membres suivants : M. Gaston Cholette, commissaire général adjoint à la Coopération avec l'extérieur ; M. Jean Tardif, directeur de la Coopération avec l'extérieur au ministère de

* Professeur à la faculté de Droit de l'université Laval.

l'Éducation ; M. Claude Monette, directeur intérimaire au service de la Coopération avec l'extérieur au ministère des Affaires culturelles ; M. Yves Lacourcière, du service de la Coopération technique au ministère des Affaires intergouvernementales et M. Jean-Guy Laurendeau, agent de recherche à la Direction générale des Relations internationales au ministère des Affaires intergouvernementales. La session était présidée par M. Pierre Laurent, directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des Affaires étrangères.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'ouverture de la session, M. Michaud a déclaré que le Québec souhaite associer la France à ses efforts de francisation. « Dans cette recherche commune, a-t-il dit, nous y trouverons chacun notre profit. Le Québec est en train de faire en sorte que ses citoyens puissent pleinement travailler et vivre en français, la France en collaborant à établir en Amérique une tête de pont du français technique, industriel et commercial, qui pourrait être un exemple de résistance à une agression linguistique dont elle commence peut-être à sentir les inquiétants assauts à ses propres murs. » Il a ajouté : « La coopération franco-québécoise, c'est la fenêtre du Québec ouverte sur le monde et l'un des lieux privilégiés de sa participation propre aux grands échanges culturels, économiques, techniques et scientifiques qui marquent désormais les rapports entre les peuples et les États. »

M. Michaud a dit que le Québec désire l'aide de la France pour la francisation dans les domaines aussi importants que l'alimentation, l'électronique, la banque, les finances et la bourse, le pétrole et le gaz naturel, le textile et le vêtement. « Pour ce qui concerne nos activités de coopérations à caractère technique, scientifique et industriel, a-t-il finalement déclaré, le gouvernement du Québec propose une augmentation de crédits consacrés aux programmes mis en route par les ministères, agences paragouvernementales ou institutions privées qui œuvrent dans ce secteur vital au développement économique. »

Effectivement, un communiqué conjoint des délégations québécoises et françaises, remis à la presse le 4 décembre, au terme de la X^e session de la Commission permanente de Coopération, a révélé que, par suite de la demande prioritaire du gouvernement québécois, un effort exceptionnel sera fait, en 1971, pour développer l'usage du français comme langue du

monde du travail. Le communiqué précisait que des experts français aideront notamment les autorités québécoises à établir des vocabulaires techniques dans un certain nombre de secteurs de l'industrie, du commerce et des services, et d'importantes mesures propres à faciliter la diffusion et l'usage de ces lexiques ont été arrêtées. Dans la même perspective, il a été décidé d'établir en commun des matériels audio-visuels destinés, d'une part, à appuyer cette nouvelle action linguistique, et d'autre part, à faciliter l'enseignement du français dans les écoles et à développer les échanges culturels par des moyens modernes.

Le communiqué, après avoir rappelé que l'expérience des échanges de maîtres qui, au cours de l'année 1969-1970, avait concerné 60 jeunes maîtres québécois et français, s'était révélée très fructueuse annonçait qu'elle intéressera désormais 500 jeunes maîtres, à raison de 250 de part et d'autre. Les maîtres assumeront la responsabilité entière de classes dans des établissements scolaires du Québec, d'une part, et de France, d'autre part. Dans le domaine des bourses, il a été décidé qu'en 1971, on réservera de préférence les bourses nouvelles à des étudiants du niveau du 3^e cycle, en particulier dans les disciplines scientifiques et technologiques. On s'efforcera aussi d'accroître les possibilités de stages de caractère industriel.

LES ÉCHANGES FRANCO-QUÉBÉCOIS ONT DÉCUPLÉ

Au moment où se terminait à Paris la session de la Commission permanente, M. Alain Peyrefitte, président de la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale française et président d'honneur de l'Association France-Québec, a déclaré au cours d'un colloque organisé par cette dernière association, que les échanges franco-québécois avaient décuplé depuis trois ans. « Les affaires, a précisé M. Peyrefitte, se sont développées sans caractère partisan quelle que soit l'équipe au pouvoir. » Reprenant les idées qu'il avait exprimées à la Commission permanente, M. Yves Michaud a souligné que « la coopération franco-québécoise constituait la principale activité internationale ». Il a ajouté que groupant 80 pour cent des francophones américains, il était normal que la province de Québec soit leur porte-parole autorisé (*Le Soleil*, 4 décembre 1970).

Par ailleurs, quelques jours plus tard, le président de la République française, M. Georges

Pompidou, dans une lettre envoyée au premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, et rendue publique le 18 décembre, affirmait que la coopération entre la France et le Québec, qui a déjà donné d'excellents résultats, sera poursuivie et même accrue. M. Pompidou, répondant ainsi aux vœux exprimés par M. Bourassa, a ajouté que la France va continuer à aider le Québec dans ses efforts pour vivre et travailler en français (*Le Soleil*, 19 décembre 1970).

SATELLITE PARIS-QUÉBEC

À l'occasion de la réunion de la Commission permanente, on a remarqué que le projet de satellite de télécommunication francophone qui, dans le passé, a soulevé au Canada des polémiques constitutionnelles, n'était pas à l'ordre du jour. Cependant une dépêche du correspondant de la Presse canadienne à Paris a annoncé que M. Yves Michaud avait pu avoir à ce sujet des entretiens officiels dans la capitale française. On ajoutait toutefois que même si des études se poursuivaient « le Québec s'intéresse moins qu'auparavant au projet de satellite de télécommunication ». La dépêche telle qu'elle a été publiée dans *Le Devoir* du 4 décembre contenait aussi les trois intéressants paragraphes suivants :

« L'actuel gouvernement, celui de M. Robert Bourassa, estime toutefois qu'avec le décalage de six heures qui existe entre Paris et Montréal, la simultanéité des émissions télévisées que pourrait offrir le satellite de télécommunication ne présente pas grand intérêt pour le Québec.

« D'ailleurs, de récentes études ont démontré que le Québec pouvait avoir accès à la Banque française de savoir à l'aide de cassettes transportées par avion. Ces programmes audiovisuels transportés bientôt par avions supersoniques, coûteront bien moins cher que le satellite et auront les mêmes résultats.

« On soutient ici que ce changement d'attitude du Québec a également des raisons politiques, la province ne voulant pas heurter le gouvernement canadien qui s'est élevé contre l'accord de 1969 et qui soutient que le domaine des télécommunications lui appartient en propre ».

Cette orientation peut révéler un changement considérable dans la politique de ces dernières années. M. Daniel Johnson avait en effet déclaré que « le cosmos doit parler français » et, lors de sa visite officielle à Paris, en mai

1967, il avait étudié la participation du Québec au projet *Symphonie*. Par ailleurs, M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'État de la France aux Affaires étrangères, parlant, le 16 septembre 1968, à Cannes à l'occasion du Congrès international des clubs Richelieu, après un exposé sur les rapports franco-québécois, avait ajouté que « tout pourrait être mis en cause sans un effort dans le domaine des télécommunications ».

L'IMMIGRATION

Dans le domaine de l'immigration où, en vertu de la constitution, la juridiction est concurrente entre les pouvoirs provinciaux et le pouvoir fédéral mais avec prépondérance pour celui-ci, la politique extérieure du Québec ne s'est pas encore précisée. Dans une entrevue qu'il a accordée à la revue *Les Affaires* et qui a été publiée le 14 décembre 1970, M. François Cloutier, qui est à la fois ministre des Affaires culturelles et ministre de l'Immigration du Québec, a révélé que ses services préparaient un document de travail qui, d'ici environ six mois, permettra au gouvernement d'élaborer une véritable politique de l'immigration, en fonction des besoins du ministère de la Main-d'œuvre et des objectifs à long terme des responsables de l'éducation. Cette politique pourrait être mise en application d'ici l'automne prochain. Il a ajouté que déjà les agents du Québec à Paris établissent, selon la demande, des listes de techniciens de toutes sortes, pour dépanner les industries québécoises. Pour programmer ainsi l'immigration, il faut participer avec le gouvernement fédéral au choix des immigrants destinés au Québec. « Le Québec, a-t-il dit, doit être présent à côté du gouvernement fédéral, de façon à veiller à nos intérêts immédiats. » En effet, le recrutement que fait le gouvernement fédéral s'applique à tout le Canada. « Or, a remarqué le ministre, nous savons par expérience que les immigrants destinés au Québec doivent être plongés dans une information toute spéciale avant même de quitter leur pays d'origine, de façon à faciliter leur intégration à la majorité. » D'après les propos du ministre québécois, il semble qu'on prépare une entente avec Ottawa en vertu de laquelle le ministère de l'Immigration du Québec pourrait « déléguer dans les bureaux fédéraux de l'Immigration aux endroits stratégiques », des agents de recrutement qui « travailleront selon des normes et des données précises ».

ses, de façon à satisfaire aux intérêts immédiats du Québec ». Par ailleurs, dans une conférence de presse donnée quelques jours plus tard, M. Cloutier a affirmé que le Québec veut être présent dorénavant dans les pays susceptibles de fournir des immigrants au Québec et désire donner une information objective aux personnes qui veulent s'établir dans la province (*Le Soleil*, 2 décembre 1970). À cette fin, le bureau de Paris servirait de tête de pont en Europe.

RÉALISATIONS CONCRÈTES

Désireux de poursuivre avec la France des relations surtout techniques, industrielles et financières, le gouvernement du Québec ne manque pas de souligner en ce domaine la moindre réalisation ainsi qu'en témoignent deux communiqués publiés en novembre par l'Office d'information et de publicité.

Le premier en date du 3 novembre annonçait qu'une nouvelle entreprise comportant un investissement de l'ordre de \$175,000 dès la première année, constituait le dénouement d'une initiative du Service de la coopération technique franco-québécoise, au ministère des Affaires intergouvernementales, en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce. Un mois plus tard, le Service de la coopération technique avait organisé un voyage d'études dans le but de développer des relations de coopération entre la France et le Québec dans le domaine des techniques frigorifiques et la fabrication de compresseurs frigorifiques. Participaient à cette expérience les présidents et vice-présidents de la compagnie SOFRICA LTÉE. Durant leur séjour en France, ces industriels québécois se familiarisèrent avec la fabrication de compresseurs et de matériel frigorifique variés. Après avoir acquis la certitude qu'il était possible d'importer, pour assemblage au Québec, des pièces et unités frigorifiques semblables aux unités françaises et de les adapter au marché québécois, ils signèrent immédiatement des protocoles d'accord avec les compagnies françaises COMEF, FRIGA et CLIREF.

De retour au Québec, les dirigeants de l'entreprise qui avaient participé à ce voyage et signé des protocoles d'accord, convinrent d'implanter leur usine d'équipement frigorifique à Saint-Jean d'Iberville. En plus d'y assembler les compresseurs frigorifiques achetés en France, on y manufacturera, sous licence, du matériel divers, notamment des échangeurs thermiques, des refroidisseurs de liquide, des climatiseurs

et des unités de condensation, le tout à base d'éléments français. Une quarantaine de personnes, toujours selon le communiqué devraient trouver du travail à cette usine d'ici un an.

Le second communiqué, en date du 10 novembre, annonçait comme « importante réalisation de la coopération technique franco-québécoise », l'établissement à Saint-Jérôme d'une filiale québécoise de VACHETTE MÉTAL (Inc.). Dans le cadre des relations de coopération entre la France et le Québec, M. Aubert Fron, président et directeur général de la SOCIÉTÉ VACHETTE J. A., de Troyes avait, quelques mois auparavant, passé cinq jours au Québec pour y jeter les bases d'une filiale qui a exigé un investissement de l'ordre d'un million de dollars et qui, d'ici un an, procurerait vraisemblablement de l'emploi à une quarantaine de personnes. Le communiqué ajoutait que toujours dans le cadre de la coopération technique franco-québécoise, trois représentants de la SOCIÉTÉ VACHETTE MÉTAL (Inc.), de Saint-Jérôme, s'étaient rendus à Troyes, en France, siège de l'entreprise mère. Il s'agit d'un technicien qui devait séjourner durant deux mois à Troyes pour connaître les méthodes et techniques de fabrication de l'industrie française et de deux dirigeants de la filiale québécoise qui devaient approfondir leurs connaissances dans les techniques de gestion et de production de VACHETTE MÉTAL (Inc.).

JOURNALISTES

À la fin de novembre, on a annoncé qu'un stage international de formation de journalistes aura lieu à Paris du 1^{er} février au 1^{er} juin 1971 et que dix places avaient été réservées à des journalistes québécois. Ce stage, organisé sous l'égide du ministère français des Affaires étrangères par le Centre de formation de journalistes de Paris (C. F. J.), s'adresse à de jeunes journalistes ayant au minimum deux années d'expérience professionnelle ou ayant suivi les cours d'une école ou d'un institut de journalisme. Un niveau culturel au moins équivalent à celui de la fin des études secondaires françaises est requis des candidats. Le programme du stage a été divisé en trois périodes. Au cours de la première, les stagiaires assisteront à des sessions d'étude sur les thèmes suivants : l'industrie en France, l'agriculture en France, l'urbanisme, le modèle culturel français. Ces sessions d'étude seront accompagnées de visites, de séminaires et de travaux pratiques. Au cours de la secon-

de période, les stagiaires, divisés en groupes, seront envoyés dans les centres de diverses organisations de jeunesse françaises : centres de montagne, centres de voile, chantiers d'études de culture et promotion, centres familiaux, etc. Ce séjour devra faire l'objet d'une relation écrite.

La troisième période sera consacrée à la réalisation d'un stage d'application soit dans un journal de province, pour les journalistes de presse écrite, soit dans les stations de province de l'ORTF pour les journalistes radio. Ce stage sera précédé d'un séminaire d'une semaine sur l'organisation de la presse en France et suivi d'une monographie de l'entreprise qui devra être réalisée par chaque stagiaire. Les journalistes seront choisis par un jury et ils bénéficieront de bourses de coopération technique du gouvernement français.

LA FRONTIÈRE DE L'ONTARIO ET DU QUÉBEC

Le 11 novembre 1970, la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec mieux connue sous l'appellation de Commission Dorion, du nom de son président, M^e Henri Dorion, a présenté la deuxième tranche de son rapport consacrée à la frontière Québec-Ontario. Selon la Commission, l'Ontario et le Québec devraient définitivement, par voie de négociations, menées par une commission mixte, établir les frontières de territoire non encore délimitées. Les négociations menées à bonne fin devraient être entérinées par des législations parallèles des deux provinces et d'Ottawa. Selon la Commission, la délimitation des frontières entre le Québec et l'Ontario devrait toucher la voie maritime du Saint-Laurent sur toute la longueur du segment Saint-Laurent-Lac Saint-François. La Commission demande que Québec et Toronto s'entendent sur une véritable ligne de démarcation dans la rivière des Outaouais, qui pourrait être le milieu du chenal principal avec la rectification de la ligne pour le milieu des ouvrages. Le rapport préconise aussi que le gouvernement de Québec entreprenne des négociations en vue d'une entente définitive sur les principes de délimitation de la frontière interprovinciale pour tous segments depuis la frontière américaine jusqu'à la baie James. Les négociations seraient menées par une commission mixte de démarcation nommée après l'élaboration d'un protocole qui donnerait à l'organisme le pouvoir de fixer les bornes

selon les termes de l'entente intervenue. Il y aurait aussi, à cause des accidents géographiques susceptibles de changement, un mode de révision périodique des frontières. Enfin, la Commission a recommandé que le Québec, après toute cette révision des frontières Ontario-Québec, procède à une refonte des textes et cartes officiels de façon à les rendre cohérents entre eux et surtout avec la position officielle actuelle relativement à ses frontières (*Le Soleil*, 12 novembre 1970).

LA MORT DU GÉNÉRAL DE GAULLE

La mort du général de Gaulle a non seulement fait revivre le souvenir d'une époque où les relations extérieures de Québec faisaient la manchette des journaux mais elle a aussi soulevé quelques polémiques. Mardi, le 10 novembre, à l'Assemblée nationale du Québec, les chefs de tous les partis ont rendu hommage à la mémoire du Général. Parlant au nom du gouvernement, le premier ministre, M. Bourassa, a ajouté :

« Vu l'état de crise qui existe actuellement au Québec, je ne pourrai personnellement me rendre aux funérailles du général de Gaulle. Il n'y a pas le moindre doute que, en d'autres circonstances, je me serais rendu à ses funérailles. Les liens qui unissent le Québec et la France ont été resserrés d'une façon certaine par le général. Ces liens demeurent pour nous irremplaçables et essentiels. »

On a quand même reproché au Premier Ministre de ne pas s'être rendu à Paris et de n'y avoir envoyé que deux ministres de son cabinet, diminuant ainsi l'image de la projection extérieure du Québec que le Général avait tant contribué à créer.

Ne serait-ce qu'à titre documentaire, il convient aussi de rappeler que la mort du Général a été pour quelques-uns l'occasion de révéler des faits ou de rappeler des souvenirs qui, même s'ils ne sont qu'officiels, enrichissent le dossier de l'histoire des relations extérieures du Québec.

Dans *La Presse* du 14 novembre 1970, Pierre Saint-Germain, qui a été correspondant à Paris, de mai 1963 à septembre 1969, a publié un article intitulé « De Gaulle est mort en croyant que l'avenir du Québec lui donnerait raison » et, s'autorisant d'une confiance qui lui a été faite par une haute source française qui appartenait, lorsque de Gaulle était prési-

dent, au cercle des hommes de confiance que l'Élysée avait chargés de ce qu'on appelait couramment le « dossier Québec », il a écrit que :

« De sa retraite de Colombey-les-Deux-Églises, où il continuait à suivre de près la politique québécoise, le général a, quelques mois avant sa mort, fait savoir à l'un de ses héritiers politiques que son espoir de voir le Québec devenir un État souverain se réaliserait plus tôt qu'il ne l'avait cru au moment où il lança son célèbre "Vive le Québec libre !" ».

Par ailleurs, l'ancien ministre de l'Éducation dans le gouvernement de M. Daniel Johnson, M. Jean-Guy Cardinal, dont selon M. Saint-Germain, le Général « ne manqua pas de faire faire, par ses porte-parole, l'éloge », a donné une entrevue qui a été publiée dans *La Presse* du 12 et du 14 décembre, sous le titre de « De Gaulle, le Québec et Ottawa vus et racontés par Jean-Guy Cardinal ». Obligé à une certaine discrétion, M. Cardinal n'a révélé aucun secret d'État, mais ses propos éclairent considérablement les versions officielles du passé, en particulier sur le projet d'un satellite et sur les tentatives d'attirer des investissements français dans le Québec.

Ne serait-ce que pour compléter la chronique publiée dans la livraison de cette revue, je crois devoir citer cette partie de l'entrevue à propos des pouvoirs que le ministre de l'Éducation possédait pour signer des lettres d'intention, concernant le satellite lorsqu'il s'est rendu à Paris en janvier 1969 :

« Je confirme carrément que j'avais pleins pouvoirs pour signer ces lettres d'intention.

C'est le conseil des ministres (auquel assistait M. Dozois) qui m'avait autorisé à le faire. »

« Bref, en ce qui concerne le côté québécois, M. Cardinal estime que ce n'est pas sa faute, ni celle de M. Johnson, si la coopération franco-québécoise ne s'est pas développée plus intensément encore. »

« Si tout n'a pas été mené à bonne fin, c'est parce que M. Johnson est mort. Je m'excuse de vous donner une réponse aussi bête que ça. »

LA CRISE QUÉBÉCOISE

Le récit de la crise québécoise de l'automne de 1970 ne relève évidemment pas de cette chronique, mais il convient toutefois de noter que les tractations qui ont été menées avec des pays étrangers et plus particulièrement avec Cuba pour y envoyer les ravisseurs de M. Cross en échange de la libération de celui-ci ont souligné le partage des compétences dans le fédéralisme canadien. Même si le Québec avait un intérêt profond dans les tractations, elles ont été menées comme cela se devait par le gouvernement fédéral, ayant seul pouvoir en ce domaine aux yeux des autres pays. On peut dire que la crise a attiré une fois de plus l'attention mondiale, sur le problème du Québec et a contribué, non pas au point de vue juridique mais au point de vue politique, à donner l'impression qu'il s'agit d'une entité spéciale à l'intérieur du fédéralisme canadien. Sur une longue période, cela ne peut manquer d'avoir des conséquences sur les relations extérieures du Québec.